

**COMMENT
CRÉER SON
CONSEIL
D'ENFANTS
ET DE
JEUNES ?**

anacej

Directrice de la publication
Muriel Parcelier,
présidente de l'anacej

Responsable des éditions
Mikaël Garnier-Lavalley,
délégué national

Un guide de l'anacej conçu
et rédigé par **Caroline Carrère**,
responsable communication

Avec la relecture attentive
de **Sylvie Brault**, coordinatrice
du Conseil des jeunes de Créteil,
Jean-Philippe Reffray,
directeur de l'Office municipal
de la jeunesse de Bruay-la-Buissière,
Fabien Toutlemonde, personne
ressource et de l'équipe de l'anacej :
Lilia Benhadji, **Mikaël Garnier-
Lavalley**, **Marie-Pierre Pernette**,
Nathalie Rossini, **Eliane Stylianou**

Documentation
Lilia Benhadji, chargée de
l'information et du site Internet

Graphisme
Nous Travaillons Ensemble

Édition juin 2007
Impression juin 2007

8 euros

Introduction

« Le respect de la personne humaine quel que soit son âge, la promotion de l'exercice de la citoyenneté, de la démocratie, de la laïcité et de la solidarité sont les ambitions éducatives et politiques des conseils d'enfants et de jeunes qui correspondent à des valeurs universelles. »

Cet extrait de Notre accord sur les conseils d'enfants et de jeunes, texte élaboré avec la participation des adhérents de l'anacej, adopté en 2002, donne le ton pour la création de lieux de participation d'enfants et/ou de jeunes à la vie publique locale et à la décision. Ce sont ces principes qu'il s'agit de mettre en musique. Chaque partition est une œuvre « personnelle », écrite pour une collectivité.

Ce guide vous apporte les savoir-faire mutualisés et construits au sein de l'anacej depuis 1991. Il s'agit de repères, de recommandations, d'expériences et de témoignages d'acteurs. Ils enrichiront votre réflexion et vous aideront à définir votre projet de conseil d'enfants ou de jeunes ou d'inventer votre dispositif « sur-mesure », bureau des jeunes, assemblée de jeunes citoyens...

Vous pouvez rencontrer les professionnels de l'anacej, les questionner, échanger sur votre démarche.

À très bientôt !

L'anacej, c'est quoi ?
Depuis 1991, l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes, accompagne, informe et conseille les collectivités territoriales dans leur démarche de dialogue et de participation avec les enfants et les jeunes.

Les guides, c'est quoi ?

Les guides de l'anacej visent à apporter la réflexion et les repères pour la création et l'animation des conseils d'enfants et de jeunes et de lieux de participation des jeunes à la vie publique locale ou sur des thématiques intéressants les jeunes conseillers : les journaux de jeunes, la prévention routière...

Ils s'appuient sur la connaissance capitalisée au sein de l'anacej et valorisent les expériences. Ils peuvent s'enrichir des témoignages d'experts.

Comment créer son conseil d'enfants et de jeunes ?

1 page 7

Un projet éducatif et politique pour la collectivité

- Les spécificités des conseils d'enfants et de jeunes
- « La rencontre du politique et du pédagogique »
- La participation des jeunes et la démocratie locale vivifiée

2 page 10

D'objectifs clairs à un projet solide

- Les principaux objectifs de la création des conseils
- Quels sont vos propres objectifs pour la création d'un conseil ?
- La volonté et la responsabilité des élus
- Un projet clair et partagé
- Un conseil avec des bases solides !
- Comment définir un projet de conseil dans une politique jeunesse/éducative, et/ou de démocratie participative ?

3 page 21

Une palette de formes possibles

- Quelle tranche d'âge pour le conseil ?
- Avec les jeunes résidents ou scolarisés ?
- Combien de membres dans un conseil de jeunes ?
- Le mode de désignation : élection ou volontariat ?
- Le choix de la parité ?
- Un fonctionnement sur l'ensemble de la collectivité et par quartiers ?
- La durée du mandat : le temps de l'engagement et de l'action

4 page 27

Des organisations différentes

- Quels thèmes travailler avec les jeunes au sein du conseil ?
- Comment travailler les propositions, les projets ?
- Tenir compte de l'importance du débat, de la concertation
- L'accompagnement, le levier indispensable à l'action du conseil
- Les outils de la faisabilité et de la concrétisation

« Donner des responsabilités aux enfants et aux jeunes, ce n'est pas amoindrir la responsabilité des adultes, au contraire, c'est l'augmenter encore... Encore faut-il que les adultes s'engagent à tenir compte réellement de ce qui va se passer (...) et n'en diminuent pas les effets possibles »

Patrick Létang, Secrétaire général de l'anacej, Assemblée générale, 1996.



Quel nom pour le conseil ?

Les appellations des conseils d'enfants et de jeunes varient sans grande logique. Conseil « communal », « municipal », « local », « consultatif » des jeunes ou de la jeunesse, avec les 13/25 ans, ou encore « parlement » des jeunes... Conseil d'enfants, conseil « municipal juniors » avec les 9/13 ans...

De nombreuses collectivités choisissent aujourd'hui une appellation en tenant compte du projet : **un conseil = lieu de réflexion, d'échanges et de propositions, et de la référence au territoire : communal, local, régional...** Elles évitent ainsi un effet « calque » sur le nom de l'instance de gouvernance du territoire.



Un projet éducatif et politique pour la collectivité

Un conseil d'enfants ou de jeunes constitue une réponse, un outil possible en faveur de l'exercice de la citoyenneté et de la participation des enfants et des jeunes, dans le cadre d'une politique éducative, jeunesse et de démocratie participative pour une collectivité. Il n'est pas une réponse à lui seul.

D'autres lieux, d'autres formes d'expression et d'engagement sont complémentaires (journaux de jeunes, participation dans les centres de loisirs ou dans les maisons de quartier, fête de la jeunesse avec débat public...).

Néanmoins, un conseil d'enfants ou de jeunes a des caractéristiques propres.

C'est en tenant compte de ces spécificités qu'une collectivité peut choisir de créer un conseil de jeunes ou d'inventer une forme différente, complémentaire.

L'anacej est à l'écoute de toutes les innovations et de vos questionnements

Les spécificités des conseils d'enfants et de jeunes

- Un conseil représente l'opportunité d'un dialogue en direct entre des jeunes et des élus locaux
- Le conseil est un lieu où les jeunes, avec l'écoute et le soutien attentifs des décideurs locaux, vont proposer des améliorations pour le territoire sur lequel ils vivent
- Les propositions, jugées d'intérêt général, vont être étudiées, discutées et réalisées par la collectivité, dans le cadre de son budget et de ses orientations.

La rencontre du politique et du pédagogique

Le conseil de jeunes relève d'un double concept, politique et pédagogique.

Il prend appui sur :

- une volonté de reconnaître à l'enfant la capacité d'exprimer des opinions utiles pour la collectivité et d'agir sur son territoire de vie,
- une pédagogie à l'œuvre dans le conseil visant à former le citoyen aujourd'hui et pour demain,
- la mise en œuvre de moyens permettant de prendre en compte la parole de l'enfant et du jeune et de l'accompagner vers un résultat concret : l'action pour les habitants d'un territoire, petits ou grands.



*** La Convention internationale des droits de l'enfant**
Articles 12 à 15/liberté d'expression, pensée, association, et 29/
finalité de l'éducation

Art 12.1 « Les États garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

Art 13.1 « L'enfant a le droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce (...) »

Art 14.1 « Les États parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion. »

Art 15.1 « Les États parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique. »

Art 29.1 « Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant (...)
- Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales (...)
- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre (...) »



*** Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale**
Le titre II, intitulé « Instruments de la participation » préconise :

- La formation à la participation
- L'information des jeunes
- Favoriser la participation grâce aux technologies de l'information et de la communication
- Favoriser la participation des jeunes aux médias
- Favoriser chez les jeunes le bénévolat et la défense des causes collectives
- L'aide aux projets et aux initiatives des jeunes
- Encourager le développement d'organisation de jeunesse
- Participation des jeunes aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux partis politiques. »

Charte révisée le 21 mai 2003.

La participation des jeunes et la démocratie locale vivifiée

Plus globalement, les conseils d'enfants et de jeunes prennent place dans un contexte de participation des habitants à la vie locale, de démocratie de proximité.

Ils s'appuient sur les droits de l'enfant tels qu'ils sont énoncés dans la *Convention internationale des droits de l'enfant*, adoptée en 1991 (et notamment sur les articles 12 à 15 et 29)*. Les conseils d'enfants et de jeunes fonctionnent comme des comités consultatifs auprès de l'instance élue de la collectivité.

Au niveau européen, c'est la *Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale** qui indique que la participation des jeunes « doit s'inscrire dans une politique globale de la participation des citoyens à la vie publique ». Son titre III invite les collectivités locales et régionales à mettre en place « des structures ou dispositifs appropriés permettant la participation des jeunes aux décisions et aux débats les concernant ». Elle cite : les conseils de jeunes, parlements de jeunes, forums de jeunes et l'aide aux structures de participation des jeunes.

L'expertise des jeunes

« Lors de l'installation du conseil régional des jeunes des Pays de Loire, j'ai parlé du besoin des responsables politiques de se nourrir des utopies des jeunes. De plus, je crois à la notion d'expertise citoyenne et à cette capacité de co-élaboration avec les acteurs de la société. »

Jacques Auxiette,
président de la Région Pays de la Loire, 2006.



D'objectifs clairs à un projet solide

Les principaux objectifs de la création des conseils

Les objectifs les plus fréquents, illustrant le sens et la démarche des conseils, sont :

- Permettre aux enfants et aux jeunes d'exprimer leurs idées et leurs propositions pour leur collectivité et réfléchir avec eux aux améliorations pour le territoire
- Enrichir la politique jeunesse avec les propositions des jeunes
- Obtenir les points de vue des jeunes sur les dossiers de la collectivité, qu'il s'agisse des déplacements, de l'offre globale de loisirs, de la culture...
- Exercer enfants et jeunes à une citoyenneté active et leur permettre l'accès à la responsabilité et à l'autonomie

À leurs côtés, nous avons repéré d'autres objectifs énoncés par des collectivités.

- Donner le goût de l'engagement
- Réconcilier les jeunes avec la politique
- Renouer le dialogue avec une classe d'âge que l'on connaît mal
- Favoriser la participation de tous les habitants, petits et grands, dans une démarche de démocratie participative
- Favoriser la mixité sociale



Participer, jusqu'où ?
Tous les conseils de jeunes ne mettent pas en œuvre le même niveau de participation, il existe « des degrés ». Il est nécessaire de savoir quelles sont les attentes précises de votre collectivité en ce domaine et d'en tenir compte dans la définition, des objectifs du conseil d'enfants ou de jeunes :

La consultation :
elle consiste à prendre l'avis de personnes jugées compétentes, ou intéressantes, par leurs profils complémentaires par exemple. La consultation ne précise pas le niveau de prise en compte qui sera effectué.

La concertation :
cette démarche propose les échanges de points de vue et le dialogue en vue d'une délibération commune. Au final, si les avis divergent, il appartient aux élus de trancher.

La délégation de décision ou co-gestion :
ici, les élus confient au groupe de citoyens associé, qui peut être le conseil de jeunes, la prise en charge de l'instruction et de la décision sur un certain nombre de sujets.

Il appartient aux élus qui mettent en place des démarches de délégation de décision, de concertation ou de consultation de fixer la règle du jeu et les limites.

Ces concepts consultation, concertation, co-gestion sont issus de la réflexion plus générale sur la participation des habitants.

Ces objectifs peuvent caractériser vos expériences de conseils d'enfants ou de jeunes.

Ils sont à réfléchir. Les choix, les priorités que vous vous donnez tiennent compte de la politique plus globale à l'égard de la jeunesse et des enjeux présents sur votre territoire.

« Dans notre atelier, il y a eu une idée importante. On a eu envie de vous la faire partager en introduction : « C'est le syndrome du pot de fleurs ! » Le syndrome du pot de fleur, c'est un syndrome qui touche beaucoup les élus et les adultes en général, il consiste à embellir son jardin ou sa collectivité. Les jeunes ne sont pas des pots de fleur. Arrêtez de les utiliser comme un décor mais plutôt comme une richesse, une ressource, une force ! »

Les rapporteurs du 7^e congrès national des conseils d'enfants et de jeunes, Paris, 26/28 octobre 2006

Vienne

Des étapes pour la participation des jeunes

Le premier conseil communal des jeunes de Poitiers est né d'une réflexion sur la formation des jeunes, entamée en 1987 au conseil local de prévention de la délinquance et, au regard des conseils d'enfants et de jeunes de l'ensemble du territoire national (...). Sa mise en place s'inscrit dans la politique menée par la municipalité en direction de la jeunesse :

« Après avoir agi pour les jeunes, nous voulons agir avec les jeunes. Un travail en partenariat (élus municipaux, jeunesse et sports, Éducation nationale, association de quartier) va permettre d'élaborer un projet cohérent et conséquent. »

Ce conseil regroupe les 12/15 ans de la ville. Quelques années plus tard, en 2002, Poitiers crée le BDJ, bureau des jeunes, destiné aux 15/20 ans. Il est un lieu de participation, de soutien à la vie associative et de dialogue avec les élus.

Extrait du texte de présentation du conseil communal des jeunes de Poitiers et de son site Internet.

Quels sont vos propres objectifs pour la création d'un conseil ?

Comme pour tout projet, il est nécessaire d'énoncer les objectifs du conseil d'enfants ou de jeunes que vous souhaitez créer et animer.

Il s'agit dans un premier temps d'objectifs généraux.

- **Les uns relevant du domaine politique** : participation de tous les habitants, prise en compte de la parole des jeunes dans la politique jeunesse et dans les dossiers de la collectivité...
- **Les autres s'inscrivant dans le registre éducatif** : responsabilité, autonomie, appropriation de la règle, apprentissage du débat...

Les objectifs du conseil de Forest-sur-Marque

- La rencontre avec les jeunes,
- le dialogue, la concertation avec les jeunes et les enfants,
 - la formation à la citoyenneté, à la démocratie,
 - la réalisation de projets concernant les jeunes et les enfants et d'actions d'intérêts collectifs,
 - l'amélioration de la vie dans le village avec la vision des enfants et des jeunes,
 - l'apprentissage de la vie en société,
 - le développement de la notion de solidarité et l'établissement d'un lien nouveau entre les jeunes.

Extrait du document de présentation du conseil municipal des enfants et des jeunes

La responsabilité des élus

L'idée de la création d'un conseil peut venir d'un jeune, d'un enseignant ou d'un parent, mais les spécificités du conseil font qu'il ne peut être créé que par la volonté des élus locaux.

Le conseil est donc un projet qui relève de la responsabilité des élus d'un territoire. Il leur appartient d'énoncer ses objectifs puis de les partager avec les professionnels qui vont accompagner le conseil (responsable(s) de service(s), animateurs) et avec les partenaires qui vont favoriser son fonctionnement (enseignants, parents d'élèves, responsables associatifs, responsables des centres de loisirs, des maisons de jeunes ou de quartiers, des centres sociaux...).

La création du conseil d'enfants ou de jeunes fait l'objet d'une délibération par le conseil municipal, général ou régional.



Comprendre les termes utilisés pour qualifier les objectifs des conseils

Objectif général :
On entend par objectif général, l'idée générale qui imprègne un projet, la ou les finalités qu'il se donne.

Objectif opérationnel :
Ils se caractérisent par l'énoncé précis d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs généraux.

Indicateur :
Ces objectifs opérationnels vont se traduire en un certain nombre de points de repères concrètement observables, que l'on nomme des indicateurs.

Un projet clair et partagé

Lorsque les objectifs généraux du conseil ont été énoncés, il convient d'en partager le sens, les finalités avec les différents acteurs du projet, qu'il s'agisse des jeunes, des parents, des professionnels, des partenaires éducatifs sur le territoire. La démarche globale (objectifs et grandes lignes de fonctionnement) est également présentée à la presse afin d'être relayée auprès de tous les habitants.

Plus précisément, il est nécessaire de : **Inscrire le sens dans les actions**

Il convient de définir avec les professionnels les objectifs opérationnels qui traduisent les objectifs généraux en orientations plus concrètes : voir page 15
Un conseil avec des bases solides !

Ensuite, il vous faudra enrichir le projet éducatif par ces nouveaux apports du conseil. Effectivement, le conseil est un lieu où l'on va pouvoir travailler concrètement l'accès à la responsabilité et à l'autonomie, l'apprentissage du dialogue, le respect des idées différentes... Ces ambitions éducatives pour le conseil, inscrites dans son projet, doivent être reprises et énoncées dans le projet éducatif local ou dans la définition de la politique jeunesse de la collectivité.

NORD

Associer les partenaires au projet

Un conseil d'enfants ou de jeunes ne peut fonctionner sans le soutien des associations, des parents, les représentants de l'institution scolaire. Sans ces acteurs, pas de relais pour l'information et l'action du conseil, moins de liens aux autres jeunes, moins d'ouverture sur tout ce qui fait la vie dans un territoire...

Un comité de pilotage créé dès le départ constitue un lieu opportun pour associer les différents partenaires éducatifs à la démarche.

Partager et construire avec les jeunes

Il est nécessaire d'informer les jeunes et de dialoguer avec eux pour leur permettre de s'approprier le dispositif, d'énoncer leurs propres attentes (comme dynamiser la vie associative, développer une culture jeune dans la ville...) et de préciser avec eux le fonctionnement du conseil (même s'il a auparavant été esquissé par les professionnels garants des objectifs éducatifs).

Se doter d'une référence commune

Ainsi, c'est par le partage du sens et par la concertation avec ces différents acteurs que vous réussirez à définir le projet de conseil le plus juste dès le départ.

Ce projet écrit constituera une référence pour l'évaluation de l'action.

Les supports de communication s'appuieront sur cette référence pour donner à voir, à comprendre, inciter et valoriser.



L'intérêt d'un comité de pilotage

Projet de la collectivité, le conseil d'enfants et de jeunes est un lieu d'inventivité autour de l'éducation, de la citoyenneté, de la participation. Ainsi, il est souhaitable qu'un groupe pluriel, des différents acteurs éducatifs, puissent être garant de ses objectifs et de son déroulement.

À Blois (41)

« le comité d'éthique est constitué de personnes ressources émanant des associations, de conseillers municipaux et des services municipaux ».

À Torcy (77)

« le comité de pilotage sera chargé de la conception, de la mise en œuvre et du développement du conseil communal des enfants (CCE) et de contrôler son fonctionnement. Il sera garant de la laïcité des actions menées par le CCE et de leur conformité à la charte. Il pourra inviter toute personne susceptible d'apporter une contribution au travail du CCE ainsi qu'à son développement. »

La définition du conseil de Saint-sébastien-sur-loire

Le conseil jeunes est une instance citoyenne de réflexion, d'information, de propositions et d'échanges avec la municipalité et les jeunes sur des questions d'intérêt communal ou intercommunal. Il initie des projets communaux ou intercommunaux lorsque ceux-ci ont été validés : par le conseil jeunes en assemblée plénière. Puis, par la ou les commissions municipales concernées, à raison de la nature des projets proposés.

Extrait du site Internet de la ville

LOIRE-ATLANTIQUE

Un conseil avec des bases solides !

Les objectifs généraux que vous avez donnés au conseil d'enfants ou de jeunes de votre collectivité se traduisent en objectifs « opérationnels ».*

Ces objectifs opérationnels précisent l'objectif général et visent à l'inscrire par des actions.

Ainsi, ces objectifs opérationnels se déclinent eux-mêmes en indicateurs lesquels en présentent l'aspect concret dans la réalité.

L'anacej propose dans ses formations de réfléchir à la définition, à l'évaluation du conseil d'enfants et de jeunes.

*cf exemple page suivante

exemple

Si l'un des objectifs généraux est « prendre en compte la parole des enfants et des jeunes », sa traduction en objectifs opérationnels sera :

1 leur permettre de s'exprimer

- Dans quels lieux ?
- Sous quelles formes, avec quelles règles,...

2 faire que cette parole soit entendue

- Par qui, et pour quelles raisons ?
La parole pourra intéresser, à certains moments, de manière privilégier les associations ou les écoles... L'ensemble du conseil municipal est destinataire de cette parole, publique lors des séance plénières.
- Où ?
- Avec quels supports
- Avec qui ?

3 concevoir un fonctionnement qui permette la prise en compte de la parole

- se doter des repères pour garantir la liberté d'expression : valoriser la CIDE (*Convention internationale des droits de l'enfant*), travailler le rôle des animateurs, des élus adultes, des enfants
- réfléchir en ce sens le fonctionnement des commissions, des assemblées, l'autonomie de la gestion d'un budget ou non
- quels seront les aboutissements possibles ? mises en place d'actions, enrichissement de la politique jeunesse et/ou de projets de la collectivité ?
Si des actions n'ont pas eu lieu, en repérer les raisons avec les jeunes...

légende

objectifs opérationnels

1 2 3

indicateurs : →

Comment définir un projet de conseil dans une politique jeunesse/éducative, et/ou de démocratie participative ?

Afin d'éviter l'empilement des dispositifs et pour penser la complémentarité des actions dans le cadre d'une politique globale, nous vous invitons à vous poser les questions ci-contre.

Il est nécessaire que les objectifs de votre conseil d'enfants ou de jeunes entrent en cohérence (complémentarité, lien...) avec l'ensemble des réponses pouvant exister concernant la participation des jeunes sur votre territoire.

L'idée est d'élaborer un projet sur-mesure, en adéquation avec la façon dont les jeunes vivent sur un territoire, avec des objectifs clairs et partagés par les acteurs, dont chacun pourra être garant et se saisir pour faire évoluer la réflexion et les réponses apportées.

L'inscription dans la société

« Les jeunes veulent que l'on arrête de leur dire ce qu'ils devraient faire et qu'on devait les laisser faire et les laisser choisir. C'est toute l'importance de la décision volontaire, du volontariat. Il nous faut créer les conditions de la réalisation des choix et multiplier les espaces où les choix sont possibles. (...) Plus il y a d'instances de participation, plus il y a d'instances d'inscription dans la société, mieux c'est. »

Jean-Claude Richez, responsable de l'Unité recherche de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 2006.

définir un conseil dans une politique plus globale

Qui sont les jeunes ? Comment vivent-ils sur le territoire ?
Quelles questions importantes se posent à leur égard ?



Quel est le projet de la collectivité pour la participation et la citoyenneté des jeunes ?
Autrement dit, quels sont les objectifs de la participation des jeunes dans le cadre d'une politique plus globale, jeunesse-éducative, et/ou de démocratie participative ?

Dans ce projet, pour quelles raisons la création d'un conseil d'enfants ou de jeunes est-elle pertinente ?



Comment est-elle opératoire : à quelles conditions ?
Avec quels moyens ?



Quelles sont les spécificités de cette réponse « conseil d'enfants ou de jeunes » ?
Quels sont les « manques » ?



Quelles complémentarités et/ou articulations doivent exister avec les autres éléments d'une politique plus globale à l'égard de jeunesse ?
Et, avec l'action des partenaires concernant la citoyenneté des enfants et des jeunes ?

Dialogue et politique jeunesse

« En fait, c'est une crise qui a tout déclenché, crise que nous avons su dépasser mais qui a secoué la ville. Le maire a décidé d'aller au-delà de l'évènementiel et a engagé une démarche en se rendant directement dans les quartiers pour engager un dialogue sans intermédiaire avec les jeunes à l'origine de ces violences. En fait, au détour de ce dialogue, indépendamment de ce qui a été mis en place pour régler les aspects les plus rudes de la situation on s'est rendu compte que les jeunes exprimaient par là des choses très fortes (...). Nous avons entendu des choses très graves qui nous échappaient, à nous élus, ou auxquelles on n'avait pas été assez attentifs, notamment les humiliations des 18-20 ans confrontés à la discrimination (...).

Cette crise a ouvert un vaste débat dans la ville. (...) C'est à partir de 1995 que nous avons construit un dispositif spécifique qu'il a fallu appeler « politique de la jeunesse ». On ne pouvait plus faire comme avant et penser que les associations, les clubs, les équipements de quartier devaient faire leur affaire de la place des jeunes dans la ville. En tant qu'instance politique nous avons à réfléchir et à construire nos propres réponses, non pas tout seuls, mais avec l'ensemble des acteurs. L'idée était de faire une place, de légitimer la présence des jeunes pour eux-mêmes dans l'espace public, dans la vie sociale, la vie locale, au sens propre comme au sens figuré. »

Catherine Calmet, adjointe au maire de Créteil (94), 2000.



Une palette de formes possibles

Il existe différentes formes, une diversité de « contours » possibles pour votre projet de conseil d'enfants ou de jeunes.

Il n'y a pas de bon ou de mauvais choix mais des choix à opérer en fonction des objectifs que vous vous êtes fixés, de la spécificité du territoire et d'une logique de complémentarité des réponses déjà existantes.

Quelle tranche d'âge pour le conseil ?

Il existe des conseils d'enfants avec les 9/13 ans par exemple ou encore les 10/14 ans. Des conseils mixent les publics enfants et adolescents intégrant les 10/15 ans ou les 13/17 ans. D'autres associent plutôt les jeunes, dont des jeunes majeurs, les 15/18 ans ou les 16/22 ans par exemple.

De nombreux conseils fonctionnent avec une tranche d'âge assez large. Des collectivités créent plusieurs conseils sur leur territoire enfants, adolescents et jeunes. Ainsi, pas de modèle mais des opportunités.

Pour choisir, quelques questions clefs :

- Existe-t-il un besoin spécifique de dialogue/de communication avec une classe d'âge identifiée ?
- Certains publics enfants ou jeunes sont-ils déjà touchés par des actions d'éducation à la citoyenneté ? De quelle tranche d'âge s'agit-il ? Dans quels lieux ?
- Le conseil que je mettrai en place peut-il s'inscrire en complémentarité de cette démarche pour une autre tranche d'âge ?
- Au contraire doit-il venir renforcer ou compléter l'action sur les jeunes de la même tranche d'âge ? Pour quelles raisons ?

Avec les jeunes résidents ou scolarisés ?

Qui associer dans le conseil ? Les jeunes résidents ou les jeunes scolarisés ? Cela peut dépendre de plusieurs éléments comme un nombre significatif de jeunes scolarisés (non résidents) et utilisateurs des services de votre collectivité (transport, restauration scolaire, offre culturelle...), de l'âge de ces jeunes et donc de leur degré d'autonomie pour se déplacer seul, à l'extérieur de l'établissement scolaire, et du temps qu'ils passent sur le territoire leur permettant de se confronter aux réalités locales.

Combien de membres dans un conseil de jeunes ?

Il n'y a pas un nombre idéal de membres dans un conseil d'enfants et de jeunes. Nous ne préconisons pas de calquer ce nombre sur celui du conseil élu de la collectivité car cet effet de reproduction correspond mal au sens et aux enjeux de la participation des jeunes.

Ainsi, plusieurs critères peuvent aider à définir le nombre de « sièges » :

- La participation, à parts égales, des différents âges visés par le conseil
- La représentation des différents quartiers ou parties du territoire, s'appuyant le cas échéant sur les établissements scolaires et autres lieux accueillant les jeunes

Associer les jeunes de différents âges à Issy-les-moulineaux

« Le conseil communal des jeunes est ouvert à tous les isséens de 11 à 17 ans souhaitant s'investir dans la vie de la cité. Il est possible d'intégrer le CCJ à tout moment au cours de l'année. Le conseil communal des jeunes est organisé en trois commissions : les 11/13 ans, les 14/15 ans, les 16/17 ans. Cette organisation permet d'adapter au mieux les motivations et aptitudes de chaque jeune en fonction de son âge. ». Le conseil local des jeunes, ouvert à tous les isséens de 18 à 25 ans, « peut être perçu comme une continuité du CCJ ou tout simplement comme une nouvelle possibilité pour des jeunes d'être actifs au niveau de la commune ». Actuellement le CLJ participe par exemple aux réunions autour de l'agenda 21, avec la communauté d'agglomération...
Aux côtés du CCJ, un jeune participe aux conseils de quartiers.

HAUTS-DE-SEINE

Information sur le site Internet de la ville d'Issy-les-Moulineaux

- Les moyens humains pour accompagner ces jeunes dans le conseil : combien d'animateurs pourront les soutenir concrètement ?

Au-delà de ces principes, ce que l'on recherche avant tout est la représentation de la diversité des jeunes du territoire : filles et garçons, de différentes origines sociales et culturelles. Le succès de cette diversité est lié à l'organisation du conseil et également à la façon dont on présentera et partagera le projet avec les jeunes, avant sa mise en place.

Le mode de désignation : élection ou volontariat ?

L'élection a été, et est encore, le mode de désignation le plus fréquent dans les conseils regroupant enfants et adolescents. Elle n'est pas systématique et s'appuie sur deux fonctions majeures :

- La transmission démocratique. Ce temps de l'élection, et sa préparation, représente l'opportunité d'échanges avec les plus jeunes et la transmission de l'un des fondements de notre système démocratique : l'élection de représentants librement choisis.

- Le symbole. Par la mise en place de l'élection, les jeunes électeurs et les jeunes élus percevront mieux le rôle du conseil, cette instance qui doit être animée par l'intérêt général. Ils identifieront dès le départ leurs rôles respectifs.

Le volontariat est le mode de désignation plébiscité par les jeunes conseillers les plus âgés. Il semble mieux correspondre à la fois à leur volonté d'engagement et à un besoin de liberté dans la relation à l'institution et à l'adulte. Il représente la création d'un espace d'engagement, une participation volontaire à une action collective.

Des conseils d'enfants et de jeunes mettent en place un système mixte de désignation dans leur conseil : élection pour les enfants, volontariat pour les plus âgées. Rappelons également que, pour l'anacej, il est le mode de désignation à mettre en place lorsque l'on associe des jeunes majeurs.

Le choix de la parité ?

La parité entre filles et garçons existant dans les conseils constitue une réussite importante de leur fonctionnement.

Elle est souvent énoncée comme un enjeu lors du projet et inscrite dans une charte, un document repère sur les finalités du conseil, sans que cela donne lieu à une réglementation spécifique dans les modes de désignation.

Quelquefois, elle est favorisée par les modes désignation proposés. Sylvie Vaugelade, conseillère régionale en région Limousin expliquait dans un édito de la newsletter de l'anacej « À chacun sa recette : certains d'entre nous l'ont fait figurer dans un règlement intérieur, dans une charte de fonctionnement, d'autres l'ont rendu incontournable avec des candidatures en binômes filles/garçons et tous ont veillé à ce que chaque jeune ait accès à l'information, afin qu'il se porte candidat, avec toutes les chances de succès à l'élection. Cette complémentarité, cet équilibre n'est pas seulement souhaitable, il est nécessaire. C'est ainsi que notre société s'enrichit de regards neufs et que la diversité des êtres qui la composent font surgir des propositions parfois inédites et dessinent ainsi de nouveaux enjeux... »

Un fonctionnement sur l'ensemble de la collectivité et par quartiers ?

Un conseil de jeunes est une instance d'expression et de participation des jeunes sur leur territoire de vie. Ainsi, mis en place par une commune, un département ou une région, le conseil aura la possibilité de s'exprimer et d'agir sur le territoire de l'autorité locale qui l'a créé. Aux côtés de cette action globale sur le territoire (lors de débats publics, de séances plénières,



Quelques Règles d'or, B.A BA, de la réussite d'un conseil

- La volonté politique et l'engagement des élus,
- Un projet précis, avec des objectifs précis,
- Un conseil conçu comme un élément d'une politique jeunesse, éducative, de démocratie locale, en lien avec l'ensemble de ces politiques et le projet global de la collectivité.

Les conseils sont :

- « Un maillon de l'engagement des jeunes sur un territoire »
- Un rappel et un retour régulier sur les objectifs du conseil afin de ne pas perdre le sens, aussi bien pour les jeunes que pour les adultes,
- Une définition claire des rôles des différents acteurs et partenaires,
- Des moyens humains : animateur(s) et coordinateur formés, l'aide d'experts
- Des moyens financiers
- La souplesse et le sur-mesure : une pédagogie pensée, ni laisser faire total, ni autoritarisme. La définition des règles claires pour les jeunes conseillers, avec la possibilité de les modifier, de les faire évoluer après des évaluations partagées entre jeunes et adultes
- L'équilibre entre de petits projets et d'autres de plus grandes envergures afin de maintenir l'intérêt et de voir les aboutissements
- Une attention permanente aux autres jeunes de la collectivité
- Une bonne communication du conseil et la visibilité de ses actions

- Une évaluation régulière et des transformations d'année en année pour parfaire le dispositif dans sa forme ou dans son fonctionnement
- La participation au réseau de l'anacej favorisant les échanges, la confrontation et le perfectionnement.



Notre accord : la citoyenneté et les conseils d'enfants et de jeunes pour tous

« Un conseil d'enfants ou de jeunes n'exclut aucun jeune résidant sur le territoire d'action de ce dispositif. Quelquefois des communes associent également les jeunes qui sont simplement scolarisés et non résidents. Aucune distinction de nationalité, de sexe, de handicap ou de réussite scolaire n'est légitime et souhaitable lorsque le projet vise la compréhension et l'exercice de la citoyenneté. D'autre part, nous affirmons que la mixité sociale et culturelle dans un conseil représente une véritable richesse. »

Notre accord présente les valeurs et les principes de fonctionnement des conseils d'enfants et de jeunes qui rassemblent les adhérents de l'anacej. Il a été adopté lors de l'Assemblée générale d'octobre 2002.

de commissions thématiques...), d'autres temps complémentaires peuvent apporter l'opportunité de s'intéresser à un environnement plus proche comme celui du quartier pour une ville, d'un village dans le cadre d'un conseil intercommunal...

À ce moment-là, le conseil s'appuiera sur plusieurs types de commissions : par exemple thématiques, permettant de travailler des questions intéressant toute la collectivité ou sur des questions dites « de société » comme la sensibilisation aux discriminations..., et d'autres commissions s'intéressant à des projets de proximité, visant l'amélioration d'un environnement plus immédiat.

La durée du mandat : le temps de l'engagement et de l'action

En général, le mandat d'un conseil d'enfants ou de jeunes est de deux années. Cette durée permet aux jeunes de s'approprier leur rôle et le fonctionnement du conseil, de découvrir leur territoire de vie, ses institutions, ses acteurs et de mettre en place des actions de plus ou moins grandes envergures. Souvent, ce mandat est renouvelable dans le cadre de la limite d'âge du conseil d'enfants ou de jeunes.

Quelquefois, dans un souci de transmission, de « passage de relais », et pour favoriser la continuité de l'action, le conseil est renouvelable par tiers ou par moitié chaque année, on peut également associer « les anciens » à des temps de vie du conseil.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

En Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil régional des jeunes (CRJ) a été créé en 1999 pour placer les 14/20 ans au cœur de l'action régionale, les associer à l'élaboration des choix les concernant, développer leur aptitude à la vie démocratique et à la prise de responsabilité. Il existe une obligation formelle de rencontre entre les jeunes élus et les conseillers régionaux afin d'obtenir une consultation officielle des jeunes. Les jeunes travaillent également en groupes qui sont par exemple la coopération méditerranéenne, l'environnement, la santé, l'information sur les métiers...

ÎLE-DE-FRANCE

En Île-de-France, sur 1800 jeunes de 15 à 21 ans ayant répondu favorablement à un appel à candidature, le 31 mars 2005, 140 jeunes ont été tirés au sort parmi six collèges : enseignement secondaire général, ou supérieur général, enseignement professionnel, en activité professionnelle, apprenti ou sans emploi/en insertion. En juillet 2006, les membres du CRJ ont présenté au président de Région, qui les avait saisi sur cette question, 40 propositions pour améliorer la vie quotidienne des jeunes Franciliens des quartiers sensibles.

PAYS DE LA LOIRE

En région Pays de la Loire, le Conseil régional des jeunes est composé, à parité d'hommes et de femmes, de 107 conseillers titulaires et de 107 suppléants âgés de 15 à 30 ans et issus de cinq collèges : lycéens et apprentis, représentants délégués par des associations, indépendants/volontaires, représentants des syndicats et chambres consulaires, représentants des groupes politiques régionaux. Les jeunes sont répartis en cinq commissions : « éducation/orientation/formation/emploi », « les moyens de l'autonomie », écologie et développement durable », « temps libre et culture pour tous », « action et expression citoyenne »

4 Des organisations différentes

Pour l'organisation d'un conseil d'enfants ou de jeunes, pas de recette toute prête, mais des fonctionnements différents qui doivent donner vie au conseil, à son projet et à ses missions.

Ainsi, l'organisation tient compte des objectifs du conseil. Elle compose avec les attentes des jeunes, leur rythme de vie.

Elle intègre, autant que possible, un fonctionnement en lien avec les autres lieux de vie des jeunes : institution scolaire, association de jeunes...

Pour débiter, les professionnels font une première proposition globale. Elle est ensuite réfléchie et discutée avec les jeunes, avant le lancement du projet lorsqu'un groupe de jeunes est associé à la création, ou à ses débuts, en tenant compte de l'usage, par exemple de la façon dont les jeunes arrivent à se réunir, à produire ensemble, avec le soutien des adultes...

Quels thèmes travailler avec les jeunes au sein du conseil ?

Les enfants ou les jeunes arrivent souvent dans un conseil avec des envies, des idées : lutter contre les discriminations, favoriser les activités sportives, rendre un quartier ou une place plus agréable... Un premier débat avec les élus adultes permet d'échanger autour de ces attentes, d'apporter des réponses quand elles existent déjà ou, au contraire, de décider des axes de travail pour le conseil.

Certains conseils déterminent des propositions de thèmes de travail : solidarité, environnement, avant une première rencontre avec les jeunes. Dans ce cas, il faut veiller à ce que ces thématiques soient suffisamment larges et ne contraignent pas les jeunes à abandonner des pistes de réflexion et d'action sous prétexte qu'elles ne rentreraient pas dans les champs proposés par les adultes.

Ce qui est intéressant ici, est ce temps d'écoute et d'échanges à partir des questionnements, des attentes des jeunes, de leurs visions de leur territoire. Il contribue à mieux connaître les jeunes, à enrichir les orientations que les élus ont pour la collectivité.

Comment travailler les propositions, les projets ?

Des petits groupes de travail sont créés pour réfléchir à la mise en place des actions, élaborer les propositions qui seront soumises au vote lors d'une séance plénière et suivre la réalisation des actions.

Ces groupes de travail peuvent être thématiques, permettant ainsi d'approfondir une question pendant toute la durée du mandat. Par exemple une commission « développement durable » pourra donner naissance à plusieurs projets de plus ou moins grandes envergures. Elle sera également l'opportunité de la rencontre avec des experts et de la prise en compte, par ces derniers, du point de vue des jeunes dans leur action locale.

Ces groupes peuvent aussi fonctionner par projet. Ils existent quelquefois dans les conseils avec les adolescents ou les jeunes qui préfèrent s'engager le temps d'une réalisation précise.

Des exemples ont également été repérés pour des groupes de travail mixtes, enfants et jeunes, sur un projet présentant l'intérêt d'une réflexion conjointe.

Lieu et fréquence des réunions sont différents d'une collectivité à l'autre. Souvent, elles se tiennent en mairie, montrant ainsi que le conseil a toute légitimité à travailler en ce lieu. Mais ce n'est pas obligatoire. On peut également organiser des temps de commission dans d'autres lieux de vie des jeunes et permettre ainsi la rencontre. Malgré tout, il est important que les jeunes bénéficient d'un lieu fixe avec leurs matériels, leurs dossiers, de la documentation...

La fréquence des réunions varie généralement entre trois et six semaines afin de pouvoir suivre la mise en place d'un projet, sans perdre le fil, et de ne surcharger les enfants et les jeunes. Pour choisir le moment de la réunion, il sera plus sage de questionner les membres du groupe sur leur disponibilité.

Au boulevard du temps qui passe

« Enthousiasme et désespérance, énergie et laisser faire, présence aux autres enivrante et narcissisme exacerbé, idéalisme et pragmatisme, les couples d'opposés sont le cœur du débat interne de chaque adolescent. À la différence de ses anciens qui ont appris à les réfréner et à en construire une position médiane, de compromis, l'ado les joue sur la place publique, pour de vrai. (...) Alors les conseils de jeunes, c'est d'abord des conseils aux jeunes, non dans ce qu'ils doivent faire, ce qu'ils doivent désirer ou construire, mais sur le « comment le faire », sur les méthodes, les manières, les trucs qui permettent de réaliser ses aspirations, en tenant compte des autres et de la réalité. »

*Serge Lesourd, psychanalyste, Maître de conférence à l'Université Paris V.
Extrait de « Les conseils de jeunes », dossier de l'anacej, mars 1999.*

Tenir compte de l'importance du débat, de la concertation

Débat, choix de propositions pour intervenir sur son environnement, concertation permettant d'influer et d'enrichir les décisions du conseil municipal, général ou régional..., ces objectifs doivent prendre forme dans le fonctionnement du conseil.

Pour cela, très fréquemment, on organise des séances plénières regroupant le conseil d'enfants ou de jeunes et des élus adultes. Elles permettent de parler la vie locale, de confronter des points de vue afin d'éclairer une décision, de présenter les projets et de voter pour décider. Elles sont publiques.

Quelquefois les jeunes souhaitent rencontrer le conseil municipal dans son ensemble, et pas seulement les plus convaincus de l'intérêt de leur parole, ou les mieux informés de leur action comme le sont généralement le Maire et l'adjoint à la jeunesse. Ce temps représente l'opportunité, pour les jeunes comme pour les élus, d'un débat plus riche dans sa diversité, les sensibilités politiques qui existent sur un territoire. Cela peut occasionner également de la concertation sur des questions transversales comme les équipements, la voirie, le budget...

L'organisation des commissions du conseil des jeunes de Dax

« Les commissions s'organisent sur des thèmes provenant de l'expression globale de l'ensemble des jeunes ou autour de projets ayant motivé l'élection. (...) Chaque enfant, chaque jeune choisit la ou les commissions (pas plus de deux par enfant) à laquelle il souhaite participer. (...) Il faut également mesurer l'autonomie de déplacement des enfants afin de faciliter leur participation. »

LANDES

L'accompagnement, le levier indispensable à l'action du conseil

Le coordonnateur

Courroie de transmission entre le conseil et les animateurs, les élus, les services de la collectivité, les intervenants extérieurs, il est le référent du bon fonctionnement.

Il veille, avec la participation de l'ensemble des acteurs, à l'adéquation du projet avec ses objectifs de départ. Il garantit les évolutions en mettant en œuvre les évaluations nécessaires.

L'animateur

Aux côtés des jeunes, l'animateur du conseil est à la fois le facilitateur de la parole, du débat et de la réflexion partagée. Il est celui qui apporte de l'information sur la collectivité ou aide les enfants ou les jeunes à la trouver. Il ouvre vers l'extérieur pour la réalisation des projets : vers les experts qui vont enrichir les propositions, vers les autres jeunes afin que le conseil ne fonctionne pas dans une bulle. Il suit le déroulement des projets. Il est également celui qui donne envie d'être là, de prendre plaisir à participer aux réunions tout en garantissant leur ordre du jour et la participation de tous. Un magicien en somme !

Coordonnateur et animateur de commission ne sont pas forcément les mêmes personnes. Le coordonnateur, dans les collectivités de taille moyenne est généralement le responsable du service qui suit le conseil. Il peut animer une commission du conseil d'enfants et de jeunes pour rester en lien avec la demande des jeunes par exemple.

En fonction de la taille de la collectivité, il peut y avoir un ou plusieurs animateurs. Ce sont des professionnels de l'animation de la collectivité ou d'une association partenaire. On peut également s'appuyer sur l'intervention de bénévoles, l'important étant qu'ils soient formés et qu'ils fassent partie d'un collectif d'animation encadré par le coordonnateur.

Les services de la collectivité

Le conseil d'enfants ou de jeunes étant un projet de la collectivité territoriale, il ne pourra fonctionner sans le soutien de ses services, tant pour enrichir sa réflexion (l'information et l'échange sur les équipements sportifs ou sur les liaisons douces de la ville par exemple), que pour participer à la réalisation de ses actions (élaboration d'une campagne sur les toxicomanies avec le service communication et celui chargé de la prévention, mise en œuvre d'un parcours culturel pour les jeunes dans la ville avec le service culturel...).

Ainsi associés au fonctionnement du conseil, les professionnels de la collectivité acquerront plus facilement le réflexe de solliciter les jeunes pour leur propre action et dans la durée. C'est toute une dynamique qui peut ainsi se développer !

Les experts/intervenants extérieurs

Associations et experts d'une question (médecin, journaliste...), ils sont des partenaires importants des actions du conseil. Dès l'étape du diagnostic et jusqu'à la réalisation, leur participation est source d'enrichissement, de faisabilité et d'ouverture sur le territoire et vers les habitants.

La « présence » des élus

Elle est nécessaire pour échanger sur les idées, les projets, débattre de la faisabilité, du budget... Pourtant, cette présence n'est pas continue, les élus ne sont pas présents à tous les temps de commission. Elle est à construire sur-mesure, en lien avec le coordonnateur, en fonction de l'avancement d'une réflexion, des projets, de la demande des jeunes...

La formation des jeunes

À la frontière entre l'accompagnement et les outils de la concrétisation, nous pouvons citer les nombreuses expériences de formation des jeunes conseillers. Afin de permettre aux jeunes d'appréhender leur rôle, de comprendre le fonctionnement du conseil et de leur donner les « premières » informations nécessaires pour agir : fonctionnement de la collectivité, connaissance du territoire, des collectivités mettent en place des temps de formation destinés aux jeunes, dès le lancement du projet. Ils se déroulent quelquefois lors d'un week-end ou séminaire d'intégration afin de favoriser la création d'une dynamique de groupe.

L'anacej propose des formations pour la mise en place des séminaires d'intégration.

MAINE-ET-LOIRE

Quand les élus parrainent à Villevêque (49)

« En début de mandat, un parrain « élu adulte » est attribué à chaque commission. Il a pour rôle d'être une personne ressource que l'on peut contacter sur notre projet en cas de besoin. Il n'est pas systématiquement présent aux commissions seulement sur demande. »
Projet du conseil municipal d'enfants de Villevêque 2005/2006

Les liens entre le comité local de la jeunesse et les élus de Meylan

« Le comité local de la jeunesse pourra être sollicité par la municipalité pour étudier les dossiers concernant la jeunesse et donner son avis sur ceux-ci. Le comité pourra présenter à la municipalité les résultats de ses réflexions, débats et projets. Les projets ou propositions pourront être mis en œuvre, suivant leur importance soit directement par le comité soit soumis à l'avis du conseil municipal. Le comité local de la jeunesse présente à intervalle régulier une synthèse de ses travaux au conseil municipal. Il est membre de droit du jury des bourses aux projets jeunes. »

ISÈRE

Les outils de la faisabilité et de la concrétisation

Quelle organisation pour le financement ?

Généralement, le conseil d'enfants ou de jeunes dispose d'une enveloppe budgétaire propre pour son fonctionnement. Inscrite dans le cadre du budget du service jeunesse par exemple, elle permet les dépenses courantes, la préparation des actions.

Quelquefois, les collectivités attribuent également un budget dit d'investissement, une enveloppe financière permettant la réalisation d'actions de plus ou moins grandes envergures.

Mais de plus en plus souvent, le financement des projets du conseil s'effectue dans le cadre des secteurs auxquels ils se rapportent (voirie, sport, culture ...).

Ainsi, le conseil est positionné dans l'action globale de la collectivité, et les propositions des jeunes ne sont pas bloquées par le plafond d'un budget d'investissement préétabli.

Le conseil, un projet non confidentiel !

Le conseil est un projet connu et reconnu par les élus adultes, par les services de la collectivité et par les partenaires associés. Ainsi, le sens de son action et ses projets sont relayés au sein de la collectivité, tant lors des réunions, des échanges avec les habitants, de rencontres avec la presse, que sur les supports de communication (journal de la collectivité, site Internet, plaques ou panneaux d'information sur les réalisations).

Au cœur du projet et du fonctionnement du conseil, on trouve le lien aux autres jeunes. Élus ou volontaires, les jeunes conseillers viennent au conseil pour agir dans l'intérêt de la jeunesse de leur ville, leur département ou de leur région. Cela correspond à la fois aux objectifs de cette instance et également à la volonté des jeunes de ne pas être coupé de l'intérêt général.

Aussi, le lien aux autres jeunes est bien une dynamique à penser et à mettre en œuvre dans le fonctionnement même. Elle ne peut être la responsabilité des seuls jeunes conseillers. Concrètement, ce lien peut prendre des formes multiples à expérimenter, à compléter : ouverture de temps de commission, rencontres ou débats dans les associations, enquêtes, manifestations festives destinées à la jeunesse dont le conseil est porteur...

La communication est donc à penser et à décliner « sur-mesure ». Elle accompagne le projet et le fonctionnement de votre conseil tant en interne : d'une commission à l'autre, du conseil des jeunes vers les élus adultes et les services de la collectivité..., que vers l'extérieur : les associations, les établissements scolaires, les habitants de tous âges.

NORD

Le financement des projets du conseil municipal des enfants et des jeunes de Forest-sur-Marque

« Il est souhaitable que l'ensemble des actions prévues, qu'elles entrent ou non dans le budget soit présenté lors des conseils municipaux »

Nous vous invitons à contacter l'anacej pour approfondir les points que vous souhaitez et à participer activement aux formations que vous soyez élu, responsable de service ou animateur.

Nous vous remercions de nous faire part de vos innovations et de vos documents qui alimentent la réflexion et les outils que nous imaginons pour vous !

Une collection de guides de l'anacej

Déjà parus

- 1** Les jeunes font leur presse
- 2** Créer son conseil d'enfants et de jeunes

À paraître

- 3** Connaître les phases de vie des conseils
- 4** Animer : ensemble !
- 5** Réaliser des projets, transformer !
- 6** Évaluer les conseils de jeunes

Les guides sont illustrés avec de nombreux exemples, fruits de la capitalisation au sein de l'anacej et de la précieuse documentation des collectivités adhérentes.

guide
n°2

**Comment créer son conseil
d'enfants et de jeunes ?**

Ce guide insiste sur la cohérence globale du projet : la définition des objectifs, le questionnement pour le positionnement du conseil dans une politique plus globale, les principes d'organisation et les grandes lignes de fonctionnement.

association nationale
des conseils d'enfants
et de jeunes

105, rue Lafayette 75010 Paris
T 01 56 35 05 35 F 01 56 35 05 36
info@anacej.asso.fr

www.anacej.asso.fr

anacej